

AVIS PUBLIC
Règlement 2025-211

TAUX DE TAXATION ET TARIFICATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2025, le règlement 2025-211 ayant pour objet de décréter les tarifications pour les services municipaux applicables à l'année financière 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal (141, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte) aux jours et aux heures d'ouverture du bureau au public, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À L'ISLE-VERTE, CE ONZIÈME (16^e) JOUR DE JANVIER, DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).



Benoit Randall

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de L'Isle-Verte, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de cet avis aux endroits habituels, c'est-à-dire au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité, et ce, le 16 janvier 2025.

Avis donné ce 16 janvier 2025.



Benoit Randall

Directeur général et greffier-trésorier

